

PLAN D'ACTION BUDGETAIRE

2018-2022

Dans son rapport d'observations définitives portant sur les exercices 2011 à 2016, la Chambre Régionale des Comptes constate les fortes contraintes financières auxquelles la Commune doit faire face.

Elle remarque en fonctionnement une hausse très limitée des recettes d'environ 1 % par an lorsque les dépenses se situent en moyenne à 2 % par an.

La stagnation des recettes s'explique pour l'essentiel par une baisse des dotations de l'Etat : elles représentaient moins de 5,2 M€ en 2018 contre 7,2 M€ en 2011, soit une perte cumulée de près de 11 M€ entre 2012 et 2020.

Dans le même temps, les dépenses ont significativement augmenté en lien avec la mise en œuvre des rythmes périscolaires que la Chambre chiffre à plus de 500 000 €/an (recrutement de 18 ETP).

Cet écart entre recettes et dépenses (2,5 M€) représente près de 10 % du budget de fonctionnement de la collectivité.

Conséquence directe, la capacité d'autofinancement brute a diminué de près de moitié depuis 2011, la capacité d'autofinancement nette devient même négative pour la première fois en 2016.

Les investissements ont été importants sur la période 2008-2017 (Ecole Jules ferry, Grande rue, Médiathèque, Pôle multimodal de la Saulaie, Parc naturel de Sanzy, Pôle Petite Enfance Ampère, etc...). La baisse de l'autofinancement tout autant subie que non programmée a conduit la collectivité à recourir davantage à l'emprunt. La sortie des emprunts structurés (aujourd'hui près de 99 % de la dette de la commune est classée 1A, soit le classement le plus sûr) a également impacté le niveau d'endettement.

Dès 2014, un plan de mandat a été annoncé et respecté, conduisant à une réorganisation des services, à une maîtrise du niveau d'endettement et donc à une limitation des investissements, notamment sur la période 2018-2020 après la livraison de l'Ecole Jules Ferry.

Dans la gestion de la collectivité, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées et singulièrement depuis 2014.

A titre d'exemple :

- Mutualisation du Centre de Supervision Urbaine (videoprotection) avec la Ville de Grigny, effective depuis fin 2016 ;
- Groupement de commandes avec d'autres communes : action sociale (coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône), électricité et gaz (coordonné par le Sigerly), fournitures scolaires (groupement de 16 communes), fournitures de bureau (avec 4 autres collectivités), pièces détachées de véhicules (groupement de 6 communes), matériel de construction avec la Ville de Tassin-la demi-Lune, mise en œuvre du RGPD (avec 4 autres communes),...
- Externalisation de prestations et développement des marchés d'insertion. A titre d'exemple, depuis 2012, la commune gère et entretient deux hectares d'espaces verts supplémentaires sans avoir créé de poste supplémentaire ;
- Convention avec des organismes extérieurs pour enrichir les moyens et compétences de la collectivité sans avoir recours à des recrutements en interne : exemple de la convention d'assistance juridique signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône au départ de l'un de nos juristes.

Ces actions sont à poursuivre, les marges de manœuvre ont été identifiées et chaque opportunité sera étudiée.

Le Plan d'Action Budgétaire 2018-2022 fixe le cadre et les objectifs en rapport avec les possibilités réelles de la collectivité :

Le premier objectif du plan d'action est l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la Ville.

Le second objectif du plan d'action est la maîtrise de l'endettement de la commune.

Méthodologie

Détermination de l'année de référence

Afin de mesurer l'évolution de la situation financière à court et moyen terme, il est important de déterminer une année de référence. Il est proposé de retenir l'année 2016 pour plusieurs raisons :

- Il s'agit de la dernière année observée par la Chambre régionale des comptes
- Il s'agit d'une année pleine de dépenses liées aux rythmes scolaires
- La capacité d'autofinancement nette devient négative pour la première fois
- Le niveau des dotations de l'Etat est déjà fortement impacté, même si la baisse s'est poursuivie sur 2017

Ponctuellement, pour faire apparaître les évolutions sur une période significative, il pourra être fait état de chiffres des années précédentes. Pour autant, ces données ne seront pas antérieures à 2011.

Période de référence

Le rapport a été communiqué au cours de l'été 2018 et la collectivité s'est engagée à présenter un plan d'action à l'occasion de la discussion budgétaire 2019.

La dégradation de la situation financière s'est déroulée sur plusieurs exercices, principalement entre 2012 et 2017 en lien avec la baisse drastique des dotations de l'Etat.

Le rétablissement de cette situation nécessite des actions à court terme pour des effets mesurés à moyen terme, c'est la raison pour laquelle il est proposé de retenir la période 2018 à 2022.

Mesures des résultats

Seront observés prioritairement :

- Le rythme de progression des dépenses de fonctionnement
- Le rythme de progression des recettes de fonctionnement
- Les niveaux de capacité d'autofinancement brut et net.
- Les ratios d'endettement

- **Outils de pilotage**

La Ville, consciente des difficultés qui se présentaient devant elle a, dès 2014, réorganisé ses services par pôles afin de faciliter les mutualisations et d'anticiper certains départs en retraite, c'est ainsi plus de 6 ETP qui ont été gagnés entre 2014 et 2016.

En 2016, la Ville a créé un poste de contrôleur de gestion et a mis en place des tableaux de bord par pôles.

Enfin en 2018, la Ville constitue la Direction de l'Évaluation et de la Performance qui regroupe le contrôle de gestion et la commande publique.

Un Comité de pilotage est créé pour définir le présent Plan d'action et en assurer le bon suivi.

Analyse des CA 2016 à 2018

Si le rapport de la Chambre régionale des comptes porte sur les années 2011 à 2016 et si l'année de référence retenue est 2016, l'évolution des finances de la Ville sur les exercices 2016, 2017 et 2018 mérite d'être étudiée.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018 prev
011 - charges à caractère général	4 273 678	4 026 314	4 085 000
012 - charges de personnel	13 285 621	13 734 615	13 312 000
014 - atténuation de produits	649 296	918 740	1 071 000
65 - autres charges de gestion courante	4 837 887	4 883 921	4 594 000
66 - charges financières	1 570 816	1 576 688	1 523 000
67 - charges exceptionnelles	76 185	103 618	202 000
<i>s/t opérations réelles</i>	24 693 483	25 243 896	24 787 000
Opérations d'ordre	1 496 771	1 511 204	1 890 000
total dépenses de fonctionnement	26 190 254	26 755 100	26 677 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018 prev
013 - atténuation de charges	71 260	137 446	152 000
70 - produit du domaine et des services	1 304 171	1 214 361	1 381 000
73 - impôts et taxes	18 270 573	18 738 930	18 953 000
74 - dotations et participations	5 339 914	5 205 969	5 178 000
75 - autres produits de gestion courante	353 165	346 670	322 000
76 - produits financiers	559 601	521 781	522 000
77 - produits exceptionnels	235 050	561 962	340 000
<i>s/t opérations réelles</i>	26 133 734	26 727 119	26 848 000
Opérations d'ordre	70 075	148 743	300 000
total recettes de fonctionnement	26 203 809	26 875 862	27 148 000

Résultat de fonctionnement (R-D)	13 555	120 762	471 000
---	---------------	----------------	----------------

Capacité d'autofinancement brute	1 324 141	1 488 445	1 865 393
---	------------------	------------------	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2016	2017	2018 prev
20 - immobilisations incorporelles	85 716	43 496	134 000
204 - subventions d'équipement versées	80 810	297 759	65 000
21 - immobilisations incorporelles	1 362 199	1 944 421	1 696 000
23 - immobilisations en cours	436 093	475 541	184 000
total des opérations d'équipement	2 182 762	1 170 526	243 683
<i>s/t dépenses d'équipement</i>	4 147 580	3 931 743	2 322 683
10 - dotations, fonds divers	2 060		
16 - emprunts et dettes assimilées	2 010 013	2 265 851	2 390 000
26 - participations	64 808		
27 - autres immobilisations	1 303		
Opérations d'ordre entre sections	70 075	148 743	300 501
Opérations patrimoniales	23 303	317 507	69 821
<i>total des dépenses d'investissement</i>	6 319 142	6 663 844	5 083 005

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2016	2017	2018 prev
13 - subventions d'investissement	61 983	53 494	105 531
16 - emprunt	3 250 000	4 075 000	1 500 000
204 - subventions d'équipement versées	9 571		
<i>s/t recettes d'équipement</i>	3 321 554	4 128 494	1 605 531
10 - FCTVA, TLE	704 317	694 017	580 685
1068 - excédents de fonctionnement	170 330	825 246	
024 - produit de cessions			
autres	1 834	300	

Opérations d'ordre entre sections	1 496 771	1 511 204	1 890 251
Opérations patrimoniales	23 303	317 507	69 821
<i>total des recettes d'investissement</i>	5 718 109	7 476 768	4 146 288

<i>Encours de la dette (corrigée) au 31.12</i>	35 871 497	37 979 711	37 841 894
<i>Capacité de désendettement (en années) (hors fonds de soutien)</i>	32,8	30	23,5
<i>Capacité de désendettement (en années) (corrigé du fonds de soutien)</i>	27,1	25,9	20,3

Evolution du fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2018, 24 864 000 € soit – 1,5 % de moins qu'en 2017 et n'ont progressé que de 0,7 % entre 2016 et 2018.

Ces bons résultats sont dus principalement à une baisse des dépenses de personnel (- 420 000 € entre 2017 et 2018) ce qui correspond à la fin des rythmes scolaires en septembre 2017. La masse salariale n'a augmenté que de + 0,2 % entre 2016 et 2018.

Les dépenses à caractère général stabilisées autour de 4,275 M€ entre 2014 et 2016 se situent à moins de 4,100 M€ en 2017 et 2018 malgré l'inflation et l'augmentation du coût des fluides.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 2,56 % entre 2016 et 2017 et + 0,87 % entre 2017 et 2018.

Les dotations versées par l'Etat poursuivent leur érosion : 5,178 M€ en 2018 contre 5,339 M€ en 2016 (- 160 000 €).

Les recettes fiscales progressent (+ 3,67 % entre 2016 et 2018), signe du dynamisme des bases fiscales sur la période.

Au global, le résultat de la section de fonctionnement s'améliore année après année passant de 13 555 € en 2016 à 120 762 € en 2017 et plus de 470 000 € en 2018.

De fait la capacité d'autofinancement brute progresse sur la période : 1,324 M€ en 2016 et plus de 1,865 M€ en 2018 (+ 40,9 %). La capacité d'autofinancement nette reste négative.

Evolution de l'investissement

Comme annoncé dans le plan de mandat, le niveau des dépenses d'équipement est resté élevé entre 2014 et 2017 du fait de l'opération Jules Ferry (4,150 M€ en 2016 et 3,930 M€ en 2017). Celles-ci se réduiront entre 2018 et 2020 (2,323 M€ en 2018).

Du côté des recettes, le recours à l'emprunt se réduit fortement passant de 3,250 M€ en 2016 puis 4,075 M€ en 2017 à 1,500 M€ en 2018. Cette année, la Ville aura davantage remboursé de capital (2,3 M€) qu'elle n'en aura emprunté, réduisant ainsi son niveau d'endettement.

La conséquence de ces résultats est une amélioration réelle des ratios de gestion de la collectivité :

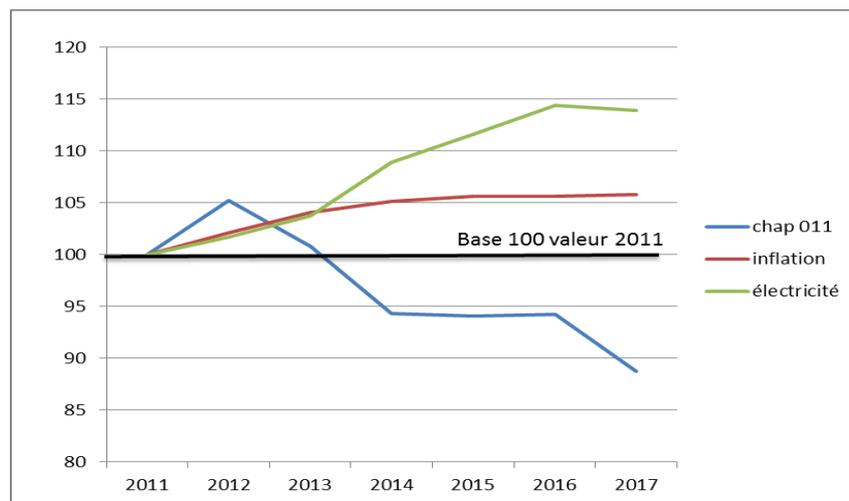
- Un encours de la dette qui baisse pour la première fois en 2018.
- Une capacité de désendettement (corrigée du fonds de soutien) qui passe de 27,1 à 20,3 années.

Plan d'action

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 011 – charges à caractère général

Ces dépenses concernent le fonctionnement courant de la collectivité. Depuis de nombreuses années, la collectivité a engagé de très importants efforts pour maintenir ces postes de dépenses, en dépit de l'inflation et de l'augmentation des coûts d'énergie. Les dépenses d'énergie/électricité (article 60612) représentent près de 20 % des dépenses de ce chapitre.

Année	chapitre 011		inflation		électricité	
	en €	en base 100	en %	en base 100	en %	en base 100
2011	4 537 812	100	2,10%	100	1,70%	100
2012	4 775 459	105,2	2,00%	102,1	2,00%	101,7
2013	4 575 522	100,8	0,90%	104,1	5,00%	103,7
2014	4 279 686	94,3	0,50%	105,1	2,50%	108,9
2015	4 270 563	94,1	0,00%	105,6	2,50%	111,6
2016	4 273 678	94,2	0,20%	105,6	-0,50%	114,4
2017	4 026 314	88,7	1,00%	105,8	1,70%	113,9



En 2014, 2015 et 2016, la dépense a été stabilisée autour de 4 275 000 €. Des efforts supplémentaires ont été réalisés en 2017 et 2018, avec un montant global ramené à moins de 4 100 000 €.

Le rythme de l'inflation a été en moyenne de 1,2 % par an ces 40 dernières années. Les dépenses liées à l'énergie évoluent sur un rythme de 2 à 3 % par an. Il est proposé de poursuivre les programmes d'économies permettant de limiter à + 0,5 % en moyenne/an et de rester sous le seuil de 4 275 000 € à l'horizon 2022.

2018	2019	2020	2021	2022
4 085 000	4 205 000	4 230 000	4 250 000	4 270 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 012 – dépenses de personnel

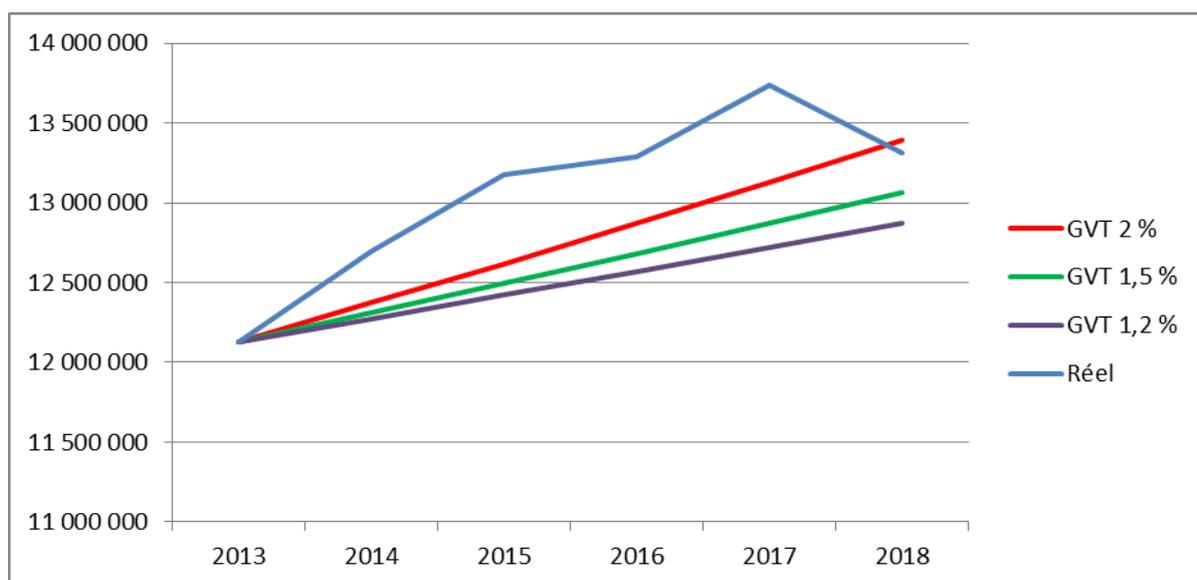
Les dépenses de personnel varient en fonction du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), des réformes statutaires et/ou de l'augmentation du point d'indice décidées par l'Etat, des décisions locales (attribution du régime indemnitaire, créations ou suppressions de postes).

Entre 2013 et 2017, les dépenses de personnel ont augmenté de 2,4 % par an en moyenne dans les collectivités locales (source : Les finances locales, note de conjoncture –sept 2017).

Pour les communes, plus particulièrement, les dépenses de personnel ont été fortement impactées par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires entre 2014 et 2017. Pour Oullins, la Chambre régionale des comptes a estimé à 500 000 €/an le surcoût (soit environ 18 ETP). La Ville a décidé de mettre fin à ce dispositif en septembre 2017.

Pour année de référence, nous retenons 2013, dernier exercice non impacté avant cette réforme. En comparant ce qu'auraient été les évolutions théoriques de la masse salariale avec un rythme de progression de 1,2 %, 1,5 % ou 2 % par an avec la situation réelle, nous observons :

	GVT 2 %	GVT 1,5 %	GVT 1,2 %	Réel	Ecart réel/GVT 2%
2013	12 129 218	12 129 218	12 129 218	12 129 218	0
2014	12 371 802	12 311 156	12 274 769	12 699 920	328 118
2015	12 619 238	12 495 823	12 422 065	13 178 044	558 806
2016	12 871 623	12 683 260	12 571 130	13 285 620	413 997
2017	13 129 055	12 873 509	12 721 984	13 734 615	605 560
2018	13 391 636	13 066 611	12 874 648	13 312 000	-79 636



La courbe des dépenses réelles fait nettement apparaître le surcoût des nouveaux rythmes scolaires. Leur suppression fin 2017 permet dès l'exercice 2018 de revenir sous une courbe de progression tendancielle de 2 %.

Pour autant, la masse salariale, dépense « rigide », constitue plus de 53 % des dépenses de la collectivité.

La Ville doit donc non seulement poursuivre ses efforts mais aussi les accentuer.

La Ville dispose de plusieurs leviers :

- Le non remplacement systématique d'agents quittant la collectivité (retraites, mutations, ...)
- La requalification budgétaire des postes à l'occasion des mouvements
- La réorganisation des services avec un objectif de rationalisation ou d'optimisation des moyens.

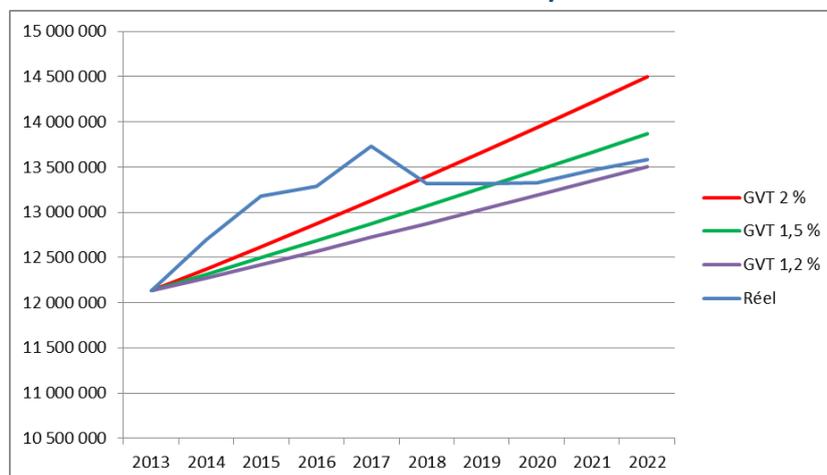
Sauf réforme majeure ou augmentation significative décidée par l'Etat (pas d'actualité connue), la Ville considère qu'un objectif de progression annuelle de 1,5 % est tenable.

Compte-tenu des économies potentielles identifiées, la prospective financière pourrait être la suivante :

	2019	2020	2021	2022
CA année N-1	13 312 000	13 315 000	13 315 000	13 415 000
année N-1, avec GVT à 1,5 %	13 515 000	13 515 000	13 515 000	13 620 000
économies potentielles	200 000	200 000	100 000	100 000
BP cible	13 315 000	13 315 000	13 415 000	13 520 000

Soit une évolution très faible de la masse salariale d'environ 1,6 % sur quatre années.

Evolution de la masse salariale sur la période 2013-2022



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 014 – atténuation de produits

Entre 2012 et 2016, ces dépenses étaient constituées du versement de l'Attribution de compensation au Grand Lyon, stable à hauteur de 440 000 € par an environ, et de la participation au Fonds de péréquation horizontale (FPIC), dépense créée en 2012 et qui est passée progressivement de 0 € à 259 000 € en 2017, montant en principe stabilisé.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Attribution de Compensation	439 640	476 273	439 640	439 640	439 640	439 640
FPIC	9 646	76 471	114 546	155 844	209 656	259 034
Prélèvement loi SRU						220 066
Total	449 286	552 744	554 186	595 484	649 296	918 740

Depuis 2017, et le changement des seuils de la loi SRU, la Ville est considérée comme carencée et doit s'acquitter d'un prélèvement qui était de 220 000 € en 2017 et 380 000 € en 2018. Les évolutions législatives prévues par la loi Elan et la prise en compte des dépenses déductibles sur les opérations programmées les prochaines années devraient permettre de limiter ce prélèvement à 250 000 € en moyenne.

Enfin, la nouvelle réglementation du stationnement payant depuis le 1^{er} janvier 2018 prévoit le reversement d'une partie du Forfait Post Stationnement au Grand Lyon (de l'ordre de 50 %), celui-ci a été estimé à 160 000 € en année pleine. Aussi, les hypothèses d'évolution seraient les suivantes :

2018	2019	2020	2021	2022
1 071 000	1 100 000	1 110 000	1 110 000	1 110 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 65 sont restées stables entre 2014 et 2018, au global, comme dans ses principales composantes :

	2014	2015	2016	2017
Subventions associations (dont OGEC)	1 867 195	1 846 927	1 857 655	1 872 973
Subvention équilibre CCAS	1 849 685	1 905 798	1 881 057	1 952 453
Subvention théâtre	730 000	730 000	755 000	755 000
autres	412 100	350 500	334 271	302 067
TOTAL	4 858 980	4 833 225	4 827 983	4 882 493

Ces dépenses devraient rester globalement stables pour les années à venir, des évolutions entre les lignes demeurant possibles.

2018	2019	2020	2021	2022
4 662 000	4 850 000	4 850 000	4 850 000	4 900 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières ont augmenté suite aux renégociations des emprunts structurés en 2015 et se sont stabilisées depuis :

CA 2016	CA 2017	BP 2018
1 570 816	1 576 688	1 523 067

La Ville souhaite poursuivre son désendettement en limitant le recours à l'emprunt à 2,2 M€.

En conséquence, les charges financières seraient en baisse pour atteindre un niveau de 1 365 000 € en 2022 soit 160 000 € de moins qu'en 2018 :

2018	2019	2020	2021	2022
1 527 000	1 500 000	1 455 000	1 400 000	1 365 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 70 – produits des services et du domaine

Les recettes du domaine sont constituées des recettes du cimetière, de la cantine scolaire, des accueils périscolaires, de la piscine et de la Médiathèque et des participations de la Métropole et de la Région à l'accueil des collégiens et lycéens dans nos équipements sportifs. Ces recettes sont stables.

Entre 2014 et 2017, ces recettes ont en partie augmenté du fait des nouveaux rythmes scolaires.

Cette perte de recettes depuis 2018 est compensée par celles liées à la réforme du stationnement payant (recettes horodateurs et perception du Forfait Post Stationnement –FPS– dont environ 50 % est reversé à la Métropole).

2014	2015	2016	2017	Prev 2018
1 005 517	1 239 868	1 304 171	1 214 361	1 256 000

Les prévisions réalistes pour les années à venir permettent d'entrevoir le niveau de recettes suivant :

2018	2019	2020	2021	2022
1 256 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 73 – impôts et taxes

Les recettes du chapitre 73 sont constituées pour l'essentiel (85 %) par le produit des taxes locales (TH, TF, TFNB).

Les autres principales ressources proviennent de la Dotation de Solidarité Communautaire stable à hauteur de 890 000 €, de la taxe sur la consommation finale d'électricité (environ 400 000 €) et sur les droits de mutations (environ 1 250 000 €).

La progression des bases fiscales, estimées à 2,4 % par an par la CRC, constitue l'élément principal de la variation à la hausse du chapitre.

A partir du montant prévisionnel de ces recettes en 2018 (16 243 000 €), il est donc possible d'envisager les recettes pour les années suivantes, à l'article 73-111, et dans l'hypothèse du maintien des autres ressources, de définir une prospective sur l'ensemble du chapitre comme suit :

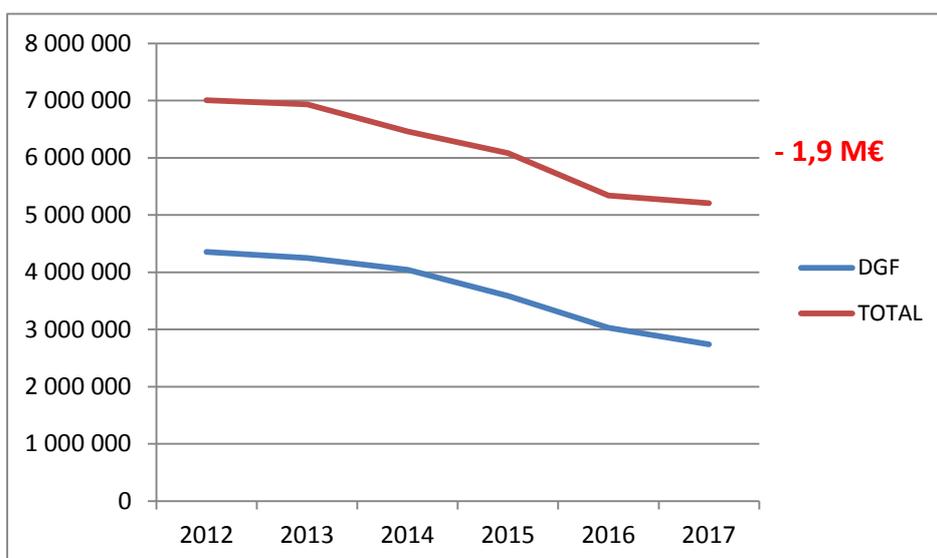
2018	2019	2020	2021	2022
18 953 000	19 350 000	19 750 000	20 160 000	20 580 000

Evidemment, il demeure à ce jour de très vives incertitudes sur l'organisation fiscale locale à l'horizon 2020, sur le pouvoir de décision des collectivités, sur les éventuelles compensations annoncées par l'Etat sur la Taxe d'habitation. Ces prévisions ne tiennent pas compte d'éventuelles évolutions des politiques de taux et abattements.

Ces prévisions sont donc à réinterroger dans le temps.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 74 – dotations

Les dotations de l'Etat, et principalement la Dotation Globale de Fonctionnement, ont baissé très fortement entre 2012 et 2017.



Si une stabilité est désormais annoncée, l'on constate une baisse plus mesurée, confirmée par la CRC dans son analyse prospective (-3 % par an en moyenne).

Il est donc prudent d'envisager une érosion de cette ressource au cours des prochaines années :

2018	2019	2020	2021	2022
5 178 000	4 985 000	4 905 000	4 825 000	4 750 000

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Plan Pluriannuel de fonctionnement consolidé pour la période 2018-2022

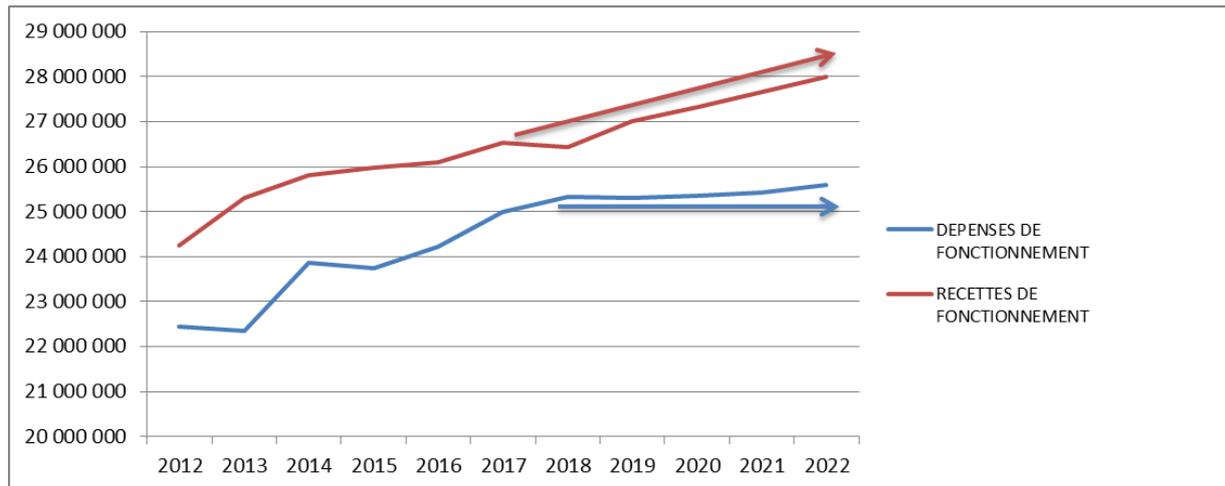
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
011 - charges à caractère général	4 085 000	4 205 000	4 230 000	4 250 000	4 270 000
012 - charges de personnel	13 312 000	13 315 000	13 315 000	13 415 000	13 520 000
014 - atténuation de produits	1 071 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
65 - autres charges de gestion courante	4 594 000	4 850 000	4 850 000	4 850 000	4 900 000
66 - charges financières	1 523 000	1 500 000	1 455 000	1 400 000	1 365 000
67 - charges exceptionnelles	202 000	80 000	80 000	80 000	80 000
<i>s/t opérations réelles</i>	24 787 000	25 050 000	25 030 000	25 095 000	25 235 000
Opérations d'ordre	1 890 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
total dépenses de fonctionnement	26 677 000	26 550 000	26 530 000	26 595 000	26 735 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
013 - atténuation de charges	152 000	80 000	80 000	80 000	80 000
70 - produit du domaine et des services	1 381 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
73 - impôts et taxes	18 953 000	19 350 000	19 750 000	20 160 000	20 580 000
74 - dotations et participations	5 178 000	4 985 000	4 905 000	4 825 000	4 750 000
75 - autres produits de gestion courante	322 000	350 000	350 000	350 000	350 000
76 - produits financiers	522 000	520 000	520 000	520 000	520 000
77 - produits exceptionnels	340 000				
<i>s/t opérations réelles</i>	26 848 000	26 885 000	27 205 000	27 535 000	27 880 000
Opérations d'ordre	300 000	100 000	100 000	100 000	100 000
total recettes de fonctionnement	27 148 000	26 985 000	27 305 000	27 635 000	27 980 000

Résultat de fonctionnement (R-D)	471 000	435 000	775 000	1 040 000	1 245 000
---	----------------	----------------	----------------	------------------	------------------

Effets du plan d'action sur le fonctionnement :

- 1) Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables.
- 2) Les recettes réelles de fonctionnement progressent sur un rythme annuel moyen de + 1 %



- Investissement courant

2018	2019	2020	2021	2022	
1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	7 000 000

Synthèse des dépenses d'investissement 2018-2022

	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Grands projets	160 000	700 000	2 150 000	1 900 000	1 150 000	6 060 000
Dépenses thématiques	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
Investissement courant	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	7 000 000
						17 060 000
					soit moyenne annuelle	3 412 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recours à l'emprunt

Afin de réduire l'endettement de la Ville, il est décidé de plafonner le recours à l'emprunt à 1,5 M€ pour l'année 2018 puis 2,2 M€ par an de 2019 à 2022.

- Recettes exceptionnelles

La vente du foncier en copropriété situé 18 rue Aulagne afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier devrait rapporter a minima 2,5 M€. Cette recette financera une partie de l'investissement et limitera le recours à l'emprunt.

- Autofinancement

Le FCTVA devrait rapporter a minima 350 000 €/an soit plus de 1,750 M€ sur la période.

L'excédent de fonctionnement devrait donc progressivement s'améliorer et permettre de dégager plus de 2,5 M€ supplémentaires.

Il est rappelé que depuis la création de la Métropole, la Ville ne perçoit plus l'aide à l'investissement versée précédemment par le Conseil Général du Rhône dans le cadre de ses contrats de développement et qui représentait en moyenne 400 000 €/an, soit près de 2,5 M€ sur un mandat.

Synthèse des recettes d'investissement 2018-2022

	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Recours à l'emprunt	1 500 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	10 300 000
Recettes exceptionnelles			2 500 000			2 500 000
Autofinancement	400 000	650 000	850 000	1 100 000	1 300 000	4 300 000

17 100 000

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022
Dette au 31/12 année n-1	44 600 104	42 360 433	42 240 388	43 431 775	42 958 514
Capital remboursé dans l'année	2 239 671	2 320 045	2 508 613	2 673 261	2 896 581
Capital emprunté dans l'année	1 500 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
Dette au 31/12 de l'année	42 360 433	42 240 388	41 931 775	42 958 514	42 261 933
Participation du Fonds de soutien	6 018 539	5 416 685	4 814 831	4 212 977	3 611 123

Dette réelle au 31/12 de l'année	37 841 894	38 323 703	38 116 944	38 745 537	38 650 810
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Dépenses de personnel/DRF</i>	53,70%	53,22%	53,38%	53,67%	53,73%
<i>Encours de la dette (corrigée) au 31.12</i>	37 841 894	38 323 703	38 616 944	38 745 537	38 650 810
<i>Capacité de désendettement (en années) (hors fonds de soutien)</i>	23,5	24,2	21,2	18,2	16,3
<i>Capacité de désendettement (en années) (corrigé du fonds de soutien)</i>	20,3	21,2	18,8	16,4	14,9